



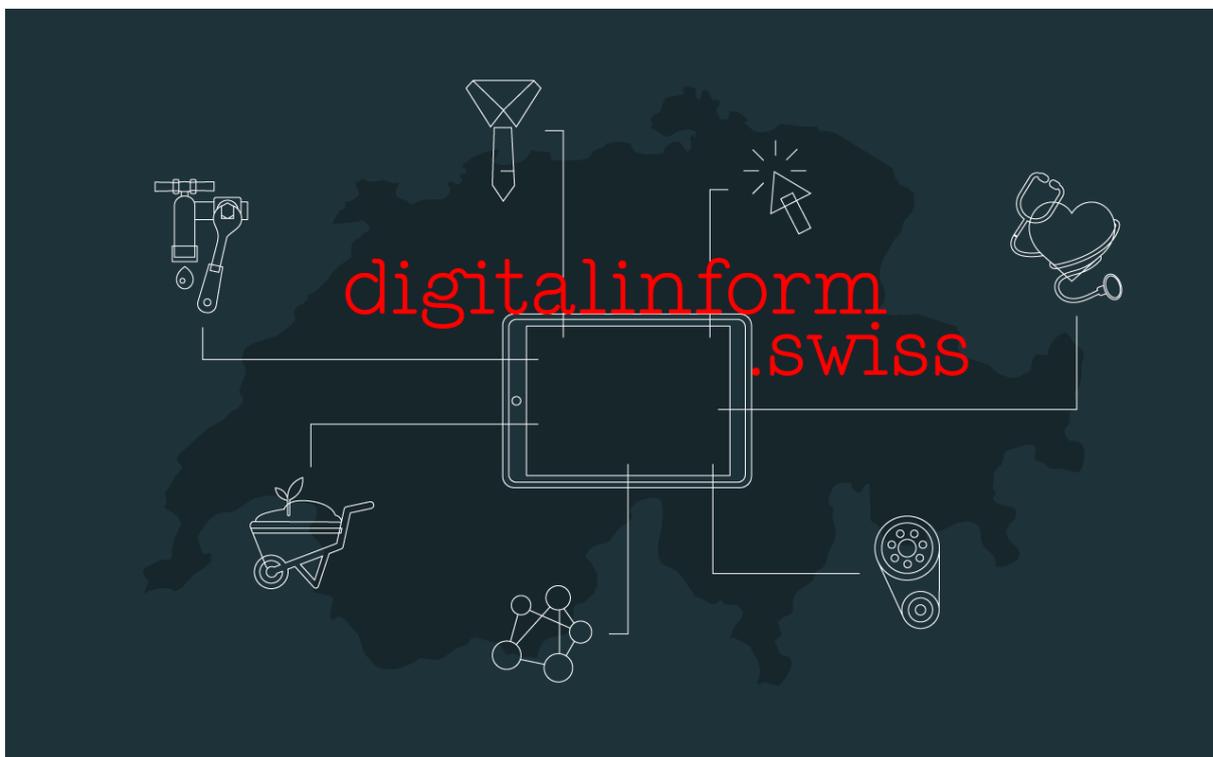
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF

**Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBF**

digitalinform .swiss

rendre visible
mettre en réseau
promouvoir des projets



Une initiative des partenaires de la formation professionnelle pour encourager
la transformation numérique dans la formation professionnelle

Berne, le 28 novembre 2018

En bref

Qu'est-ce que digitalinform.swiss ?

digitalinform.swiss est le nom donné à l'initiative « Transformation numérique dans la formation professionnelle » dans le cadre de la promotion de projets par la Confédération.

La Confédération engage jusqu'à 10 % de ses ressources en faveur de la formation professionnelle pour la promotion de projets de développement et le soutien de prestations particulières d'intérêt public. L'utilisation des ressources est régie par les art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Avec digitalinform.swiss, la Confédération établit un programme de promotion en vue de l'allocation ciblée des ressources en faveur de l'encouragement de la transformation numérique dans la formation professionnelle. Elle peut ainsi prendre en charge jusqu'à 60 % des coûts des projets et soutenir les mesures prises par les partenaires de la formation professionnelle dans leurs sphères de compétences. Le développement professionnel reste du ressort des organisations du monde du travail.

À qui profite digitalinform.swiss ?

Axé sur les besoins, digitalinform.swiss soutient tous les acteurs de la formation professionnelle dans le cadre de la promotion de projets par la Confédération, afin de leur permettre d'exploiter toutes les possibilités offertes par la transformation numérique.

La transformation numérique ouvre de nombreuses possibilités pour la formation professionnelle et partant pour l'économie, la société et les individus de notre pays. Tirer profit des avantages est gage de davantage de succès à l'avenir. Le manque d'expérience et de ressources fait que les possibilités sont souvent difficiles à concrétiser. Le programme de promotion crée les conditions-cadres pour donner des chances égales aux acteurs de la formation professionnelle face à la transformation numérique. Il permet de simplifier la réalisation de projets innovants et de renforcer la diffusion de projets déjà mis en place avec succès.

Comment fonctionne digitalinform.swiss ?

digitalinform.swiss est exploité dans le cadre des structures de la Confédération destinées à la promotion de projets, qui sont complétées par des activités de partage de savoir et d'expériences entre les acteurs.

Les découvertes et les expériences en matière de transformation numérique dans l'économie, les sciences et la formation sont nombreuses. Il est possible d'améliorer l'efficacité des projets en partageant entre acteurs le savoir et l'expérience acquis et le programme de promotion crée les conditions cadres que cela requiert. Celles-ci vont au-delà de l'encouragement purement financier et s'étendent également à la visibilité et à la mise en réseau de projets et d'activités. Le portail en ligne digitalinform.swiss est le principal instrument de communication de l'initiative d'encouragement. Il renseigne sur des projets, permet de nouer des liens entre acteurs et donne accès à des contacts et au conseil.

Quels sont les projets visés par digitalinform.swiss ?

digitalinform.swiss soutient et encourage principalement des projets dans les champs d'action définis par le SEFRI dans son rapport « Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse »¹.

Sur mandat du Conseil fédéral, le SEFRI a défini les quatre champs d'action suivants pour la formation dans son rapport «Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse»: (1) amélioration des compétences numériques à l'école; (2) utilisation des TIC² dans l'enseignement et dans l'apprentissage; (3) adaptation rapide du système éducatif aux exigences du marché; (4) coordination et communication dans la coopération en matière de formation. Ces champs d'action s'inscrivent dans la stratégie «Suisse numérique» de la Confédération et déterminent l'orientation du programme de promotion.

Quelques exemples de projets encouragés jusqu'à présent dans les champs d'action:

- « La numérisation dans la formation professionnelle et le rôle de la direction d'école » (en cours)
Le projet de la HES-SO Valais prévoit d'analyser les conséquences de la transformation numérique dans les écoles professionnelles pour les directions des écoles et d'élaborer des recommandations pour des processus de développement scolaire correspondants.
(Champ d'action 2 : utilisation des TIC dans l'enseignement et dans l'apprentissage)
- « Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent/agent(e) en production chimique et pharmaceutique AFP » (terminé)
Dans ce projet, une nouvelle formation professionnelle initiale a été mise sur pied en un temps record en collaboration avec les cantons et les deux organisations du monde du travail compétentes.
(Champ d'action 3 : adaptation rapide du système éducatif aux exigences du marché)
- « Examen professionnel de Cyber Security Specialist (CSS) » (en cours)
Le projet prévoit de développer un examen professionnel fédéral en collaboration avec l'armée et ICT-Formation professionnelle Suisse. L'objectif est d'élaborer les bases nécessaires en peu de temps, afin que la première session d'examen puisse avoir lieu au début de 2020. ICT-Formation professionnelle Suisse sera chargée de l'organisation des examens et des cours préparatoires seront proposés aussi bien par l'armée que par des prestataires de formations civils.
(Champ d'action 3 : adaptation rapide du système éducatif aux exigences du marché)
- Projets dans le domaine du programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail (en cours)
Les nouvelles technologies et l'évolution des processus organisationnels posent de nouvelles exigences aux employés. Afin de permettre à ces derniers d'acquérir les outils nécessaires pour se maintenir dans la vie professionnelle, le SEFRI soutient depuis janvier 2018 des formations continues spécifiques destinées à renforcer les compétences de base sur le lieu de travail, qui englobent notamment les compétences de base dont les personnes ont besoin pour utiliser les TIC à leur travail.
(Champ d'action 3 : adaptation rapide du système éducatif aux exigences du marché)

¹ SEFRI (2017) : Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse, p. 5 s.

² TIC : technologies d'information et de communication.

Table des matières

En bref	2
1 But du document	5
2 Contexte	6
2.1 La numérisation en tant que mégatendance	7
2.2 Initiatives variées	7
3 Buts et intention	9
3.1 Priorité dans la promotion de projets	9
3.2 Visibilité et mise en réseau	9
3.3 Groupes cibles	10
3.4 Objectifs	11
4 Rapport avec la stratégie pour la formation professionnelle	12
4.1 Niveau fédéral	12
4.2 Niveau cantonal	13
4.3 Niveau des organisations du monde du travail	13
4.4 Niveau des institutions de formation	14
5 Programme de promotion	15
5.1 Acteurs de la formation professionnelle	15
5.2 Vocation de l'initiative	16
5.3 Insertion organisationnelle	17
6 Mise en œuvre	19
6.1 Bases légales	19
6.2 Besoins financiers	19
6.3 Critères de financement	19
6.4 Portail digitalinform.swiss	20
6.5 Démarche agile	20
7 Calendrier	21

1 But du document

Le présent document contient le concept du programme de promotion de projet « Transformation numérique dans la formation professionnelle », mené dans le cadre de l'initiative intitulée digitalinform.swiss. Il est utilisé par le SEFRI à des fins de communication lors du sommet national de la formation professionnelle du 10 décembre 2018 ainsi qu'avec les groupes cibles de l'initiative d'encouragement. Le concept a été élaboré dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle avec les organisations faitières des employeurs et des travailleurs et d'autres organisations du monde du travail (Ortra) désignées par celles-ci, le secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). Les agences spécialisées que sont educa.ch, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et la Leading House Dual-T de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ont également participé aux travaux.

2 Contexte

L'évolution du marché du travail et de la société exerce une forte influence sur la formation professionnelle. Les mégatendances posent de nouveaux défis aux personnes actives et aux entreprises et doivent être décelées à temps. Le processus stratégique « Formation professionnelle 2030 », lancé par les partenaires de la formation professionnelle en 2016, fournit plus de détails sur le sujet. Une analyse de la situation effectuée dans ce contexte a permis d'identifier les mégatendances suivantes³:

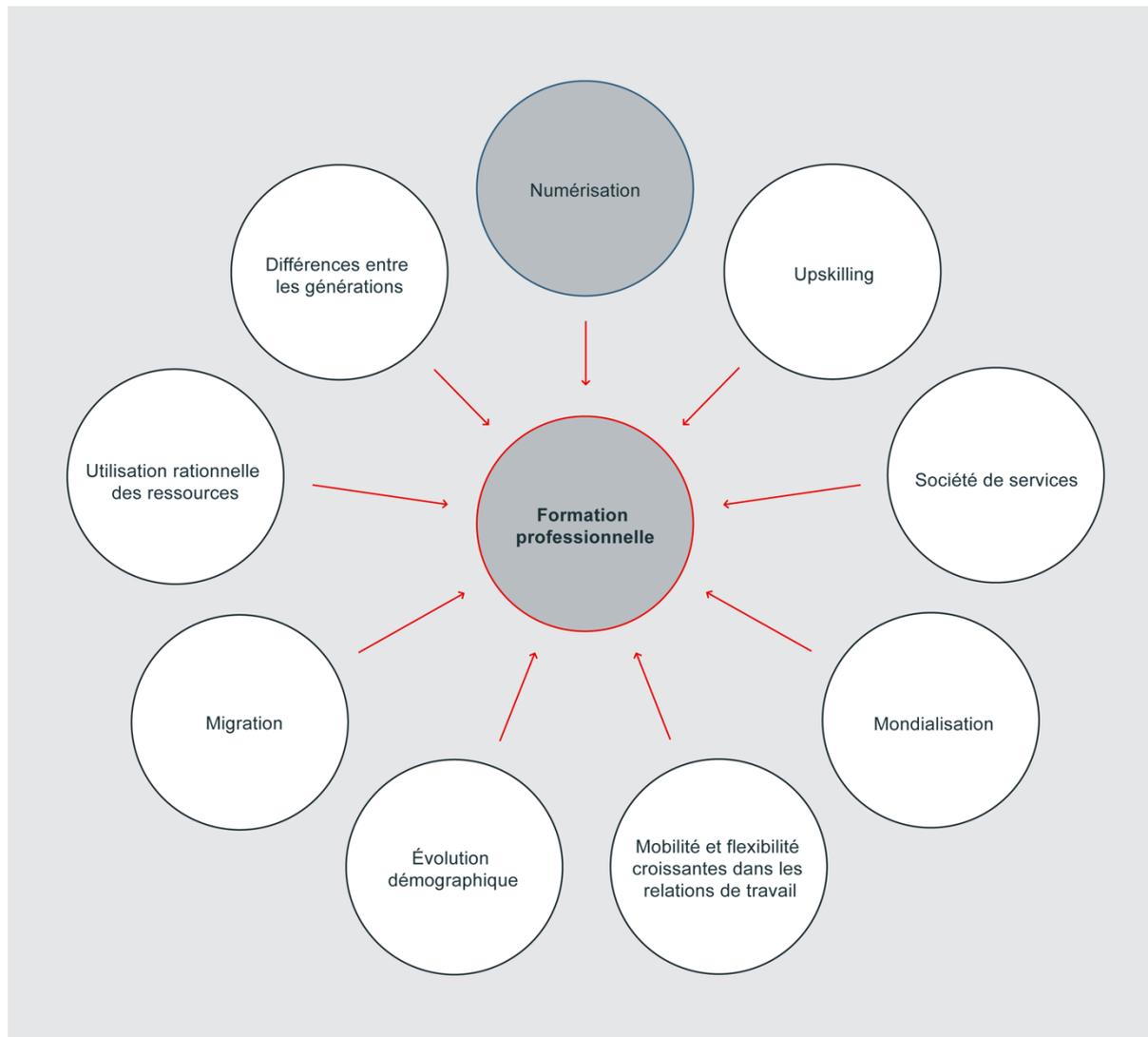


Figure: Mégatendances de la formation professionnelle

³ SEFRI (2017) : Formation professionnelle 2030. Rapport de base relatif à la Vision 2030, p. 4 ss.

2.1 La numérisation en tant que mégatendance

La numérisation transforme l'économie et le monde du travail à une vitesse fulgurante et exerce une influence majeure sur le changement structurel et la croissance économique. Elle s'étend à tous les domaines de la vie et du travail et y entraîne des modifications. La formation professionnelle est particulièrement concernée car, d'une part, elle a un lien direct avec l'économie et, d'autre part, elle a pour objectif de qualifier la main-d'œuvre de manière à ce que celle-ci puisse répondre aux exigences actuelles et futures. Il est de la responsabilité des organes responsables de la formation professionnelle initiale et supérieure, autrement dit des organisations du monde du travail (Ortra), d'adapter et de développer leurs filières de formation et leurs procédures de qualification et d'examen afin que celles-ci restent conformes, à l'avenir également, aux exigences du marché du travail qui évoluent avec la numérisation.

Les nouvelles technologies ont également modifié le comportement des individus en situation d'apprentissage. Aujourd'hui, l'acquisition du savoir est plus diversifiée qu'auparavant, d'où la nécessité de disposer de concepts pédagogiques et éducatifs adaptés ainsi que de nouvelles compétences personnelles aussi bien dans l'apprentissage que dans l'exercice de la profession. Tous les acteurs de la formation professionnelle doivent faire face à cette transformation. L'adaptation des concepts méthodologiques et didactiques devient une tâche centrale des institutions de formation en particulier⁴, en raison de l'évolution des besoins du monde du travail et des individus. Les technologies modernes ouvrent de nouvelles chances et possibilités pour la formation professionnelle. Cela ne concerne toutefois pas seulement l'enseignement, mais également la collaboration entre les différents acteurs, à savoir les trois lieux de formation dans la formation professionnelle initiale (entreprise formatrice, centre de cours interentreprises et école professionnelle) et les prestataires de formation, les organes responsables des examens et les étudiants dans la formation professionnelle supérieure et la formation continue. Les nouvelles possibilités technologiques permettent d'obtenir des gains d'efficacité également au niveau de la collaboration avec et entre les autorités fédérales et cantonales responsables de la formation.

Les enseignants jouent sans conteste un rôle clé dans la réalisation de projets de numérisation et la transmission de nouvelles compétences. C'est pourquoi, en juin 2018, le Conseil fédéral a accordé à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) 3 millions de francs par an pour les années 2019 et 2020⁵ avec pour objectif de familiariser les directions d'écoles et le corps enseignant avec les nouvelles technologies d'apprentissage. L'IFFP entend remplir ce mandat en mettant en place une plateforme électronique, un outil d'analyse destiné aux directions d'écoles ainsi que des offres de cours standardisées destinées aux différents groupes cibles.

2.2 Initiatives variées

Les associations professionnelles, les entreprises formatrices, les prestataires de formations, les centres de cours interentreprises et les administrations chargées de la formation sont déjà nombreux à se pencher activement sur le thème de la numérisation. Un grand nombre

⁴ Le terme « institution de formation » englobe toujours les prestataires de formations publics et privés.

⁵ Sous réserve d'acceptation par les Chambres fédérales dans le cadre du processus budgétaire.

de projets ont déjà été lancés. Le SEFRI soutient cet engagement et souhaite encourager de manière ciblée la transformation numérique dans la formation professionnelle grâce à la présente initiative. Dans la situation actuelle, les aspects suivants font l'objet d'un suivi et doivent être optimisés:

- De nombreux projets sont développés et mis en œuvre de manière isolée, sans lien, coordination ou transfert d'expériences avec d'autres activités.
- Les activités sont souvent liées à la motivation personnelle des individus. Il manque une pénétration systématique de domaines plus étendus.
- Les institutions ne disposent parfois pas du savoir-faire nécessaire ni des ressources personnelles et financières pour faire avancer la transformation numérique au rythme qui conviendrait.
- Les travaux et les conclusions scientifiques sur le thème de la numérisation et de la formation professionnelle ne sont pas suffisamment connus dans la pratique et sont donc rarement utilisés.

Les chances et les possibilités offertes par la numérisation peuvent être mieux exploitées et déployer un impact plus important si les acteurs établissent des liens entre eux, partagent des expériences et procèdent à des standardisations, à des diffusions, etc. C'est pourquoi le SEFRI met en place pour les années à venir le programme de promotion de projet « Transformation numérique dans la formation professionnelle » sous le nom de digitalinform.swiss et soutient les projets correspondants sur le plan financier et par des mesures portant sur le transfert de savoir et d'expériences entre les acteurs.

3 Buts et intention

3.1 Priorité dans la promotion de projets

L'initiative d'encouragement digitalinform.swiss fait partie des mesures de mise en œuvre de la « Vision 2030 de la formation professionnelle ». Tous les partenaires doivent s'unir pour promouvoir la transformation numérique dans la formation professionnelle au profit de l'économie et de la société. Le programme de promotion prévu par le SEFRI est limité jusqu'en 2024. L'encouragement de la transformation numérique dans la formation professionnelle permettra de maintenir – et d'étendre dans la mesure du possible – la position forte de celle-ci dans le monde du travail.

Au cours des années 2019 et 2020, des moyens financiers seront accordés de manière ciblée au soutien de projets de numérisation dans la formation professionnelle sur le crédit de promotion de projets disponible, en vertu des art. 54 et 55 LFPr. Cette première phase sera consacrée à la collecte d'expériences et à l'évaluation continue de l'impact du programme de promotion. Les conclusions serviront de base à une demande de fonds axée sur les besoins pour les années suivantes (phase II) dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI 2021-2024), assurant ainsi la pérennité de l'encouragement de la transformation numérique dans la formation professionnelle.

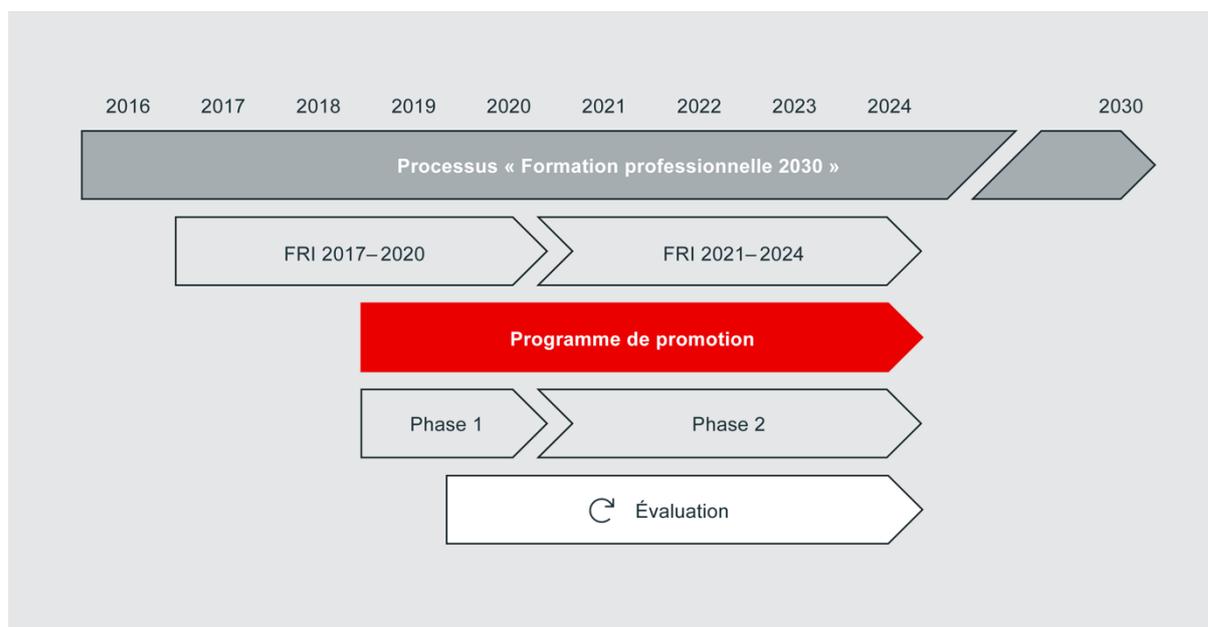


Figure : Phases du programme de promotion

3.2 Visibilité et mise en réseau

La promotion ordinaire de projets par le SEFRI selon les art. 54 et 55 LFPr se limite en règle générale au traitement des demandes de subventions déposées. Dans le cas présent, le SEFRI souhaite soutenir de manière ciblée la transformation numérique dans la formation

professionnelle via le programme de promotion digitalinform.swiss. Cette mesure est plus porteuse si les nombreuses conclusions et expériences issues d'autres projets sont rendues accessibles et si les acteurs vont au-delà de leurs propres limites pour nouer des contacts entre eux. Le déroulement des nouveaux projets serait ainsi plus efficace et les projets éprouvés pourraient être diffusés dans d'autres endroits. Le programme de promotion « Transformation numérique dans la formation professionnelle » prévoit par conséquent de définir des conditions cadres dépassant les limites de la promotion de projets au sens strict et permettant un transfert de savoir-faire actif entre les projets. Les connaissances doivent être rendues visibles et les acteurs tisser des liens entre eux. Dans ce contexte, le portail en ligne digitalinform.swiss constitue l'instrument de communication et de réseautage central pour le programme de promotion.

Le SEFRI désigne par digitalinform.swiss un portail virtuel qui permet aux acteurs intéressés par la promotion de projets de trouver des informations, de collecter des expériences, de bénéficier d'un soutien, de constituer un réseau et de déposer leurs demandes de subventions. Les structures actuelles de la formation professionnelle ne seront pas modifiées. Le SEFRI créera les conditions-cadres nécessaires pour pouvoir proposer les tâches supplémentaires en lien avec le programme de promotion. L'offre sera complétée par des rencontres réelles dans le cadre de conférences et de manifestations spécialisées axées sur un thème.

3.3 Groupes cibles

La présente initiative d'encouragement s'adresse à tous les acteurs du système formel de la formation professionnelle. Ces acteurs peuvent tous déposer des demandes de subventions en vertu des art. 54 et 55 LFPr. L'initiative souhaite atteindre en priorité les groupes cibles suivants en vue de la transformation numérique dans la formation professionnelle :

- organes responsables des professions de la formation professionnelle initiale et supérieure (en bref : Ortra);
- écoles de la formation professionnelle initiale et supérieure (en bref : institutions de formation) ;
- prestataires de cours interentreprises (en bref : prestataires CI) ;
- offices cantonaux de la formation professionnelle (en bref : cantons) ;
- services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (en bref : CIP).

L'initiative se veut une offre de services et souhaite donner des chances égales à tous les acteurs de la formation professionnelle face à la transformation numérique. Elle ne cherche pas à instaurer une contrainte et le travail sur le contenu reste l'affaire des acteurs et notamment des organisations du monde du travail pour ce qui est du développement professionnel. En faisant en sorte que des exemples de bonne pratique gagnent en visibilité, que des conclusions scientifiques issues de la recherche soient rendues accessibles, que des possibilités d'échange et de réseautage voient le jour et que le soutien et le conseil soient orientés vers les besoins, l'initiative permettra à davantage d'institutions d'utiliser plus rapidement et de manière plus conséquente et plus ciblée les possibilités offertes par la numérisation et de prendre ainsi activement part à la transformation numérique.

3.4 Objectifs

La transformation numérique dans la formation professionnelle n'est pas une fin en soi, mais doit apporter un bénéfice tangible. En fin de compte, il s'agit de faire appel aux nouvelles possibilités technologiques pour :

- a. conserver et éventuellement accroître la valeur de la formation professionnelle pour l'économie et la société ;
- b. préparer de manière optimale les personnes qui suivent une formation professionnelle à la vie professionnelle actuelle et future ;
- c. promouvoir les compétences des travailleurs répondant à l'évolution des exigences et préserver ainsi leur employabilité sur le long terme.

L'initiative d'encouragement poursuit les objectifs suivants :

N°	Description
1	Réflexion active des acteurs de la formation professionnelle (groupes cibles) sur leurs forces et leurs faiblesses ainsi que sur les chances et les risques de la numérisation.
2	Organisation active de la transformation numérique par les acteurs de la formation professionnelle (groupes cibles) dans leurs champs d'action respectifs.
3	Adaptation et diffusion de projets de numérisation déjà mis en place avec succès (bonnes pratiques).
4	Mise en place de davantage de projets de coopération entre plusieurs acteurs, en particulier entre les lieux de formation ou entre la formation et la pratique.
5	Mise en œuvre de nouvelles technologies d'apprentissage et, sur cette base, de nouveaux concepts méthodologiques et didactiques.
6	Large utilisation du portail en ligne digitalinform.swiss et des prestations liées au programme de promotion.

4 Rapport avec la stratégie pour la formation professionnelle

La présente initiative s'inscrit pleinement dans le partenariat de la formation professionnelle. La mise en réseau verticale et horizontale des partenaires de la formation professionnelle et des lieux de formation est un des buts principaux de l'initiative ; celle-ci repose donc sur les stratégies déployées aux différents niveaux.

4.1 Niveau fédéral

La « Vision 2030 de la formation professionnelle » déclare d'entrée :

« La formation professionnelle est un modèle de réussite. Et elle doit le rester. Pour ce faire, il faut qu'elle se donne les moyens de relever les défis qui l'attendent. Concrètement, elle doit apporter des réponses à certaines mégatendances comme la numérisation [...] »⁶

Dans le développement de la stratégie de la formation professionnelle 2030, les priorités suivantes ont été fixées pour la mise en œuvre :

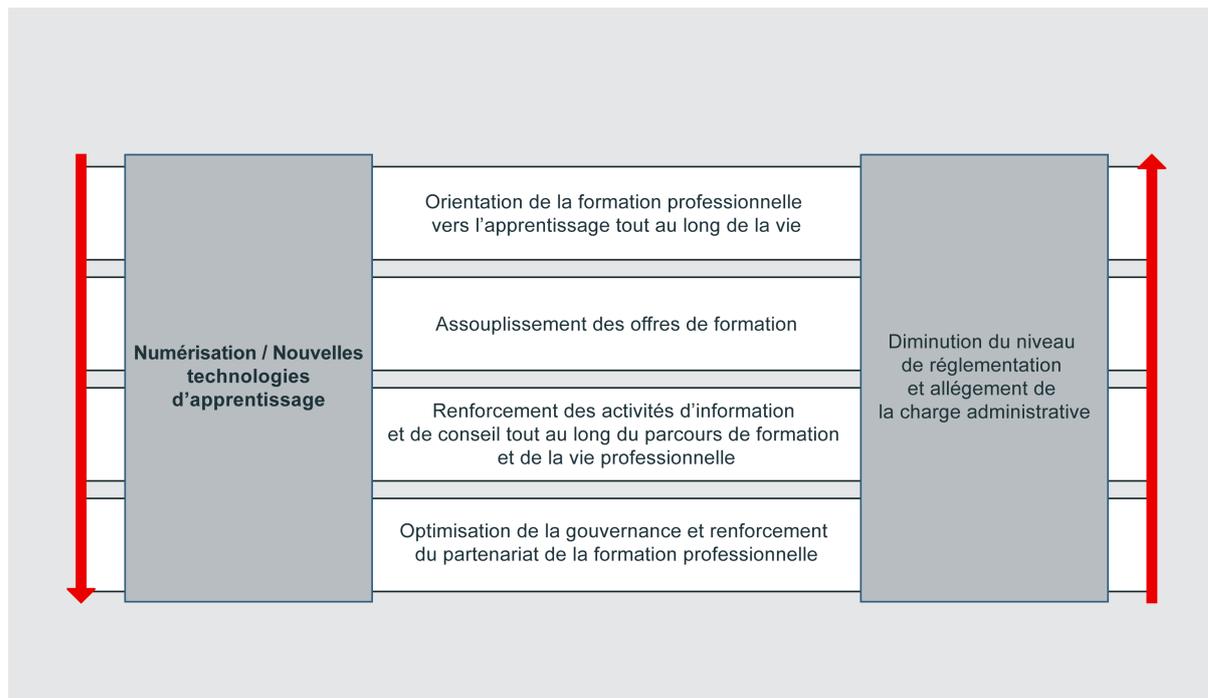


Illustration : points forts « Formation professionnelle 2030 »

La numérisation est une thématique transversale qui se répercute sur les quatre axes de la stratégie « Formation professionnelle 2030 ». L'exploitation des chances et des possibilités de la numérisation recèle un gros potentiel pour faire avancer davantage encore les chantiers ouverts dans les divers champs d'action stratégiques.

⁶ SEFRI (2018) : Formation professionnelle 2030, Vision 2030

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR a analysé les défis de la numérisation dans la formation et la recherche en Suisse et le Conseil fédéral a adopté le « Plan d'action Numérisation »⁷.

Pour assurer que le système éducatif suisse s'adapte à la transformation numérique de manière adéquate, il faut agir au niveau des individus, des établissements d'enseignement et du système de formation, dans les quatre domaines (champs d'action) suivants :

- (1) Développement des compétences numériques
- (2) Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement, dans l'apprentissage et dans le contrôle des compétences
- (3) Adaptation rapide des formes de formation aux exigences du marché
- (4) Coordination et communication dans la coopération en matière de formation

4.2 Niveau cantonal

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté le 21 juin 2018 une stratégie nationale sur la transition numérique dans le domaine de l'éducation⁸. Les objectifs concernent notamment l'utilisation des données, les compétences et les ressources des responsables d'établissement, la compétence numérique des élèves, la formation du corps enseignant, la valorisation de la recherche à des fins d'innovation (pédagogique), la clarification des rôles respectifs des acteurs en présence et les processus des autorités de l'éducation et de la formation.

Les objectifs fixés au niveau des cantons sont cohérents avec ceux de la Confédération, tout en englobant les offres de formation et les institutions relevant de la souveraineté cantonale. L'initiative concerne directement les écoles professionnelles et les écoles supérieures intervenant dans la formation professionnelle ; la Stratégie numérique de la CDIP vient donc en appui aux objectifs de digitalinform.swiss. L'intégration des institutions cantonales ainsi que la concertation avec les projets développés à cet échelon sont des éléments capitaux de la présente initiative.

4.3 Niveau des organisations du monde du travail

Les organisations du monde du travail (Ortra) traitent, parfois depuis longtemps, des conséquences de la numérisation sur leurs branches et leurs champs professionnels et sur les professions dont elles ont la responsabilité. En dehors du fait que les Ortra ont fortement contribué et continuent à participer au processus « Formation professionnelle 2030 », nombre d'entre elles possèdent des stratégies numériques pour leur branche ou leur champ professionnel. Il s'agit de valoriser dans toute la mesure possible cette expérience et ces compétences techniques dans le cadre de digitalinform.swiss et de soutenir les Ortra par des ressources supplémentaires.

⁷ SEFRI (2017) : Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse, p. 55 ss.

⁸ CDIP (2018) : Stratégie de la CDIP du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation https://edudoc.ch/record/131562/files/pb_digi-strategie_f.pdf

4.4 Niveau des institutions de formation

Nombre d'institutions de formation ont pris l'initiative de lancer leurs propres projets numériques dont certains sont déjà en voie de réalisation, avec ou sans le soutien de l'Ortra ou du canton. La plateforme digitalinform.swiss est appelée à favoriser aussi l'échange d'expériences et de savoirs au niveau des institutions de formation, comme elle doit le faire au niveau des Ortra. La concertation avec le niveau des Ortra et le niveau des cantons est particulièrement importante puisque les institutions de formation ne peuvent jamais agir seules dans le domaine de la formation professionnelle.

5 Programme de promotion

Le programme digitalinform.swiss est conduit dans le cadre des structures existantes de la promotion de projets de la Confédération. Pour renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre et réaliser les objectifs de l'initiative, des offres supplémentaires seront proposées qui serviront en premier lieu à favoriser l'échange de savoirs et d'expériences entre les acteurs. Le site digitalinform.swiss sert d'instrument central de communication et de portail d'accès aux actions liées à l'initiative.

Le graphique ci-dessous visualise le cœur de mission de digitalinform.swiss. Comme on le voit, la promotion de projets au sens strict (évaluation et traitement des demandes déposées) est complétée par d'autres éléments importants dans le cadre du programme de promotion. Cette extension est nécessaire pour réaliser les objectifs visés en termes de mise en réseau et de transfert d'expériences. L'ensemble du dispositif est conçu pour promouvoir efficacement la transformation numérique dans la formation professionnelle.

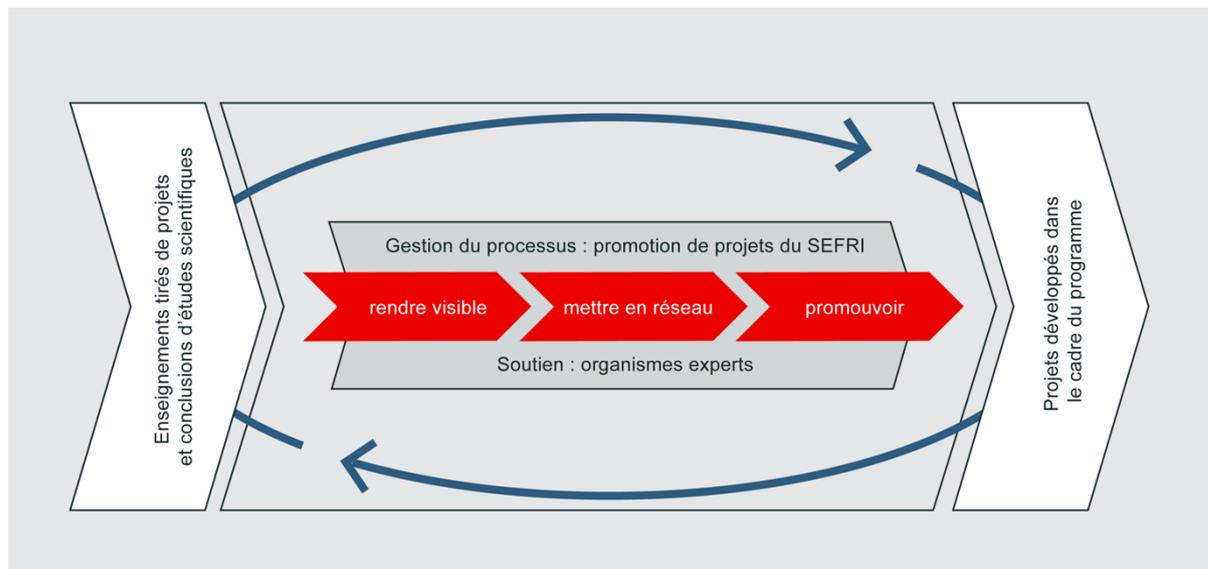


Illustration : cœur de mission de digitalinform.swiss

5.1 Acteurs de la formation professionnelle

Les acteurs de la formation professionnelle sont au cœur de l'initiative. Ce sont d'une part les Ortra, les institutions de formation, les prestataires de cours interentreprises, les cantons et les CIP et d'autre part, les acteurs institutionnels de la science, de la recherche et de la formation porteurs d'une mission conférée par la Confédération ou les cantons (p. ex. EPFL Dual-T⁹, IFFP¹⁰, educa.ch¹¹).

⁹ Leading House Technologies pour la formation professionnelle Dual-T, rattachée à l'École polytechnique fédérale de Lausanne

¹⁰ Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

¹¹ Agence spécialisée de la Confédération et des cantons pour les TIC et l'éducation

L'environnement de la formation professionnelle se caractérise par une grande diversité et recèle un potentiel considérable. La présente initiative s'inspire de l'idée que le cumul des expériences et des savoirs acquis par chacun des acteurs en matière de numérisation et le transfert plus intense de ces savoirs et de ces expériences entre les acteurs peut aboutir à un degré de maturité plus élevé en vue de l'exploitation des chances inhérentes à la transformation numérique. En mutualisant les savoirs et les expériences, les acteurs contribueront à renforcer le système à partir des ressources présentes en son sein. L'initiative invite les acteurs à amener dans le système leurs savoirs et leurs bonnes pratiques et leur permet de valoriser cet apport dans le développement de leur propres projets, enrichis des expériences des autres, en adoptant et adaptant les bons exemples ou en se regroupant pour réaliser ensemble des projets.

Le portail digitalinform.swiss a pour vocation de faciliter et accélérer le transfert de savoir et d'expérience entre les acteurs de la formation professionnelle.

5.2 Vocation de l'initiative

L'initiative a vocation d'accomplir ces trois missions principales :

Donner de la visibilité aux savoirs et aux expériences

Pour mettre en réseau les acteurs de la formation professionnelle, il faut d'abord localiser les savoirs et les expériences dont les différents acteurs sont dépositaires. Ces ressources peuvent consister dans des conclusions scientifiques ou dans des expériences accumulées (bonnes pratiques). Il s'agit de les rendre accessibles et de les diffuser. C'est une des missions principales du portail.

Mettre en réseau les acteurs et les projets

La mise en relation des acteurs et la mutualisation de leurs connaissances permettent de gérer plus efficacement la transformation numérique dans la formation professionnelle. Le portail virtuel joue un rôle important à cet égard en facilitant l'établissement de contacts directs entre les promoteurs d'un projet et d'autres acteurs. Mais les échanges ne se limitent pas au monde virtuel : la mission de mise en réseau englobe aussi la promotion d'échanges dans le monde réel, sous la forme de conférences, de séminaires ou autres. Le SEFRI évaluera régulièrement les besoins des acteurs pour proposer les enceintes adéquates.

Donner de la visibilité aux projets et mettre en relation leurs acteurs est un moyen d'éviter la duplication d'activités similaires et de faire profiter les projets des expériences pratiques et des résultats scientifiques acquis par d'autres acteurs.

Encourager par des conseils et des moyens financiers

Les projets développés dans le cadre du programme actuel seront financés par le SEFRI moyennant l'instrument ordinaire de la promotion de projets. Si nécessaire, les groupes cibles pourront aussi bénéficier de conseils et d'un suivi par les organisations spécialisées de la Confédération ou du secteur privé. Les organismes experts de la Confédération et des cantons appuieront ou assumeront les tâches de digitalinform.swiss selon leurs compétences-clés. Exemples :

- L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) abrite depuis plusieurs années la Leading House Dual-T sur mandat du SEFRI. Elle a développé un savoir-faire con-

sidérable dans le domaine des nouvelles technologies d'apprentissage (plus spécialement celles applicables à la formation professionnelle, notamment avec la plateforme REALTO). Ces ressources seront pleinement valorisées dans la présente initiative.

- L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP possède une longue expérience de la formation initiale et continue des enseignants des écoles professionnelles. L'IFFP est chargé par le Conseil fédéral de développer les compétences numériques de ce corps enseignant en vue de l'application des technologies d'enseignement numériques. L'expertise de l'IFFP en matière de pédagogie de la formation professionnelle est très précieuse pour la présente initiative qui entend valoriser cette expertise moyennant d'intenses échanges. Un échange avec les Hautes écoles pédagogiques (HEP) pourra également être très utile, notamment avec celles qui forment des enseignants pour les écoles professionnelles.
- L'agence spécialisée educa.ch de la Confédération et des cantons possède une grande expérience de projets TIC menés dans des établissements à tous les degrés d'enseignement. Elle a notamment une excellente connaissance des conditions techniques et des procédures applicables dans les cantons. educa.ch est un partenaire important pour digitalinform.swiss du fait que la transformation numérique dans la formation professionnelle conduit à des interfaces avec d'autres secteurs de formation.
- L'appui d'organismes experts privés est lui aussi envisageable et souhaité. La réalisation de projets en partenariat public-privé (PPP) est envisageable.

Les conseils et l'accompagnement de projets sollicitant un financement selon les art. 54 et 55 LFPr relèvent de la compétence du SEFRI. Celui-ci assume aussi la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'initiative et de l'accomplissement des tâches mentionnées.

Il n'y a pas de suivi de projets de mise en œuvre dans le cadre de digitalinform.swiss. Ces projets relèvent de la responsabilité des acteurs respectifs. Aucun soutien n'est imposé aux acteurs ; le soutien est fourni sur demande.

5.3 Insertion organisationnelle

digitalinform.swiss est un programme de promotion de projets selon la LFPr, arrêté conjointement par les partenaires de la formation professionnelle. La promotion de projets étant une tâche de la Confédération, la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative appartient au SEFRI. Avec le présent concept, mandat est donné de réaliser l'initiative selon les conditions-cadres et les objectifs exposés.

La présente initiative découle de la stratégie « Formation professionnelle 2030 ». L'initiative s'insère donc à deux niveaux :

Niveau du pilotage

L'organe de pilotage Formation professionnelle 2030¹² a pour mission d'évaluer l'initiative dans le cadre des objectifs stratégiques de la vision « Formation professionnelle 2030 » et de suivre la réalisation des objectifs de l'initiative.

¹² Site internet du SEFRI (2018) : Formation professionnelle 2030 – Organes 2018

Niveau de la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'initiative et la mise en place des mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs appartiennent au SEFRI, de même que le financement. Les opérations se fondent sur les structures existantes.

6 Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'initiative suit le modèle éprouvé du financement de départ et des programmes d'encouragement présents dans d'autres domaines. L'allocation des financements selon la LFPr est régie par les directives pertinentes concernant l'octroi de contributions fédérales.

6.1 Bases légales

Le programme d'encouragement se fonde sur l'art. 4 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)¹³ :

Art. 4 Développement de la formation professionnelle

¹ La Confédération encourage le développement de la formation professionnelle en apportant son soutien à des études, à des projets pilotes, à la recherche sur la formation professionnelle et à la mise en place de structures porteuses dans les nouveaux domaines de la formation professionnelle.

Le financement des différents projets se fonde lui sur les art. 54 et 55 de cette même loi :

Art. 54 Subventions en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité

Art. 55 Subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public

6.2 Besoins financiers

Les besoins financiers dépendent de la demande des acteurs. Le financement fondé sur les art. 54 et 55 LFPr est assuré pour les années 2019 et 2020. Comme d'habitude, les projets sont financés par la Confédération à hauteur de 60 % des coûts globaux autorisés.

Sur la base des enseignements tirés des deux premières années, des crédits seront demandés pour la nouvelle période FRI. Une priorité « Numérisation dans la formation professionnelle » est prévue dans le message FRI 2021-2024¹⁴.

Les mesures de mise en œuvre de l'initiative sont financées hors de l'instrument de financement de projets sur le budget de fonctionnement du SEFRI.

6.3 Critères de financement

Les financements sont alloués selon les critères habituels du SEFRI¹⁵. Les critères généraux sont les suivants :

¹³ Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10)

¹⁴ Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

¹⁵ SEFRI (2018): Directive relative à l'octroi de subventions fédérales en vertu des art. 54 et 55 LFPr https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2017/01/richtlinie-bundesbeitraege.pdf.download.pdf/richtlinie_bundesbeitraege_f.pdf

- la relation de l'activité avec la formation professionnelle
- la preuve du besoin
- l'association de partenaires
- le caractère de projet

Le programme digitalinform.swiss est destiné à encourager des projets particuliers qui s'inscrivent dans les quatre champs d'action identifiés pour la formation professionnelle dans le rapport « Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse » :

- (1) Développement des compétences numériques à l'école
- (2) Exploitation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage
- (3) Adaptation rapide du système éducatif aux exigences du marché
- (4) Coordination et communication au sein de l'espace de formation

Dans une première phase, il s'agira de gagner des expériences dans le cadre ainsi tracé. Au besoin, le Conseil fédéral pourra définir des critères supplémentaires ou plus spécifiques.

6.4 Portail digitalinform.swiss

Le portail digitalinform.swiss est positionné comme instrument d'information et de communication au cœur de l'initiative. Il permet de trouver des informations et d'accéder rapidement et facilement à d'autres acteurs ou projets sur un canal unique.

Le portail sera développé progressivement au fur et à mesure de l'évolution des besoins. Dans un premier temps, il présentera des informations sur l'initiative et servira à recenser les besoins. Il permettra aussi d'entrer directement en contact avec l'encouragement de projets du SEFRI.

Dans les phases ultérieures, s'ajouteront les fonctionnalités de « mise en vitrine » et de « réseautage ». Le portail digitalinform.swiss est délibérément pensé comme tel : un point d'accès à des offres existantes. Une tâche centrale consistera donc à y intégrer tout ce qui existe.

6.5 Démarche agile

L'environnement numérique évolue à grande vitesse. Nul ne saurait prévoir avec certitude les développements et leurs conséquences sur la formation professionnelle. C'est ce qui justifie que cette initiative d'encouragement soit menée sous la forme d'un projet agile. Les objectifs poursuivis par l'initiative et les mesures prises seront continuellement réévalués et ajustés au besoin.

7 Calendrier

Période	Activité
Printemps 2018	Adoption de la Vision 2030 de la formation professionnelle et du plan d'action avec les lignes stratégiques
Été-automne 2018	Lancement et déploiement du programme d'encouragement « Transformation numérique dans la formation professionnelle » en étroite coopération avec les partenaires de la formation professionnelle
10 décembre 2018	Étape Délivrance du mandat de réalisation et lancement officiel à l'occasion du Sommet de la formation professionnelle avec le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann Mise en ligne du portail digitalinform.swiss Version 1.0 : page d'accueil
Hiver-printemps 2019	Création des conditions structurelles et processuelles nécessaires à l'accomplissement du cœur de mission de digitalinform.swiss Développement du portail : enregistrement de projet, mise en réseau des acteurs
dès l'été 2019	Développement continu du programme d'encouragement Actions de communication Mise en lumière des résultats intermédiaires
Automne 2019 – printemps 2020	Évaluation Autres mesures de réalisation Intégration dans le message FRI 2021-2024

* * * * *